



**Cfdt:**

**BNP PARIBAS**

**Janvier 2026**

**VOS REPRESENTANTS**



**Guillemette  
LOISEL**

06 81 03 64 46

**Jean-  
François  
MARCQ**

06 13 51 90 46



**Aline  
DUFOUR**

06 65 88 11 29

**Marine  
MORENO**



**Didier  
VERFAILLIE**

**Elsa  
AMRAOUI**



Des questions?  
Contactez-nous



**CSEE NORD**



**Nouvelle année, nouveau projet!**

**Retail 4.0 :**

**au tour du marché des professionnels**

La révision de l'organisation du marché des clients professionnels chez BPE a été présenté en national le 8 janvier dernier: **« Je veux en savoir plus »**

Vous vous posez des questions sur ce nouveau modèle, exprimez-vous **ICI** et on portera votre voix anonymement aux prochaines séances

**Le DUERP BNP Paribas SA fait peau neuve !**

Depuis la loi santé de mars 2022, une consultation annuelle du CSEC sur le DUERP est obligatoire. La présentation de ses évolutions dans les instances locales marque la volonté d'avoir un véritable outil en faveur de la qualité de vie au travail.

Les nouveautés au niveau des risques psycho-sociaux :

- Les acteurs de la prévention
- L'intensité et temps de travail
- Les exigences émotionnelles
- Les rapports sociaux dégradés et conflits de valeur
- L'insécurité de la situation de travail
- L'hyperconnexion et Surconnexion



Un exemple : favoriser les temps de déconnexion entre 2 réunions, paramétrage par défaut des réunions Teams de 50 mn au lieu d'1 heure.

Pour rappel, ce que les élus Cfdt ont réclamé en instance centrale :

- ☺ Le DUERP doit être accessible à tous et à tout moment
- ☺ L'analyse des risques reposant sur une cotation qui prenne en compte une échelle de gravité ainsi que la fréquence des risques
- ☺ Un enrichissement du DUERP collégial, avec la contribution des salariés concernés, des médecins du travail et des représentants du personnel



Nos actions auprès de la direction, en faveur de nos collègues en temps partiel thérapeutique ont payé. Dès à présent, les PPV et primes de participation et intéressement ne seront plus proratisées pour ces salariés SA, et dans l'ensemble du groupe. C'est une avancée majeure pour ces collègues qui ne seront donc plus discriminés au travers de ces primes en raison de leur état de santé .